



Fiche M10TER

RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS) ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Objectifs

« Les risques psychosociaux sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. »

Rapport du collègue d'expertise sur le suivi des RPS à la demande du Ministre du Travail, mars 2011.

- ◆ Comprendre la montée des RPS en ESMS
- ◆ Identifier les signaux d'alerte
- ◆ Identifier les obligations légales de l'employeur
- ◆ Connaître les principes d'une prévention efficace

Programme

Analyse des six grands facteurs qui interviennent en matière de risques psychosociaux

- ◆ Les exigences du travail, lorsqu'elles sont importantes
- ◆ Les exigences émotionnelles
- ◆ L'autonomie et les marges de manœuvre, lorsqu'elles sont insuffisantes pour faire face aux exigences du travail
- ◆ Les rapports sociaux et les relations au travail
- ◆ Les conflits de valeur
- ◆ L'insécurité de l'emploi

Les signes d'alertes

- ◆ Tensions entre salariés, entre équipes
- ◆ Augmentation des arrêts maladies
- ◆ Turn over
- ◆ Situations conflictuelles

Les RPS des salariés des ESMS lié au contexte de travail

- ◆ Evolutions des publics accompagnés (vieillesse, dépendance, développement du maintien à domicile...)
- ◆ Evolution des relations et des attentes des usagers et des familles
- ◆ Evolution institutionnelle (cadre législatif, contrôle, évaluation, restriction de budget, fusion, restructuration...)

Le cadre juridique d'une démarche de prévention (Code du travail)

- ◆ Éviter les risques
- ◆ Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
- ◆ Combattre les risques à la source
- ◆ Adapter le travail à l'homme
- ◆ Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
- ◆ Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins
- ◆ Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent : la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales, l'influence des facteurs ambiants
- ◆ Prendre des mesures de protection collective et leur donner la priorité sur les mesures de protection individuelle
- ◆ Donner des instructions appropriées aux salariés

L'employeur a une obligation de sécurité de résultat vis-à-vis de chaque salarié

- ◆ La responsabilité du Directeur/du cadre
- ◆ Le rôle du DUERP
- ◆ Les principaux acteurs de la prévention : DRH, CHSCT, DP, le rôle spécifique du médecin du travail
- ◆ Les principes d'une prévention globale, pour une meilleure qualité de vie au travail en ESMS.
- ◆ Exemples de dispositifs et de pistes d'action

Date (s) :

06-07 février 2020

Lieu :

URIOPSS IDF

Durée :

2 jours (14 heures)

Tarif adhérents :

620 €

Public :

Directeurs, DRH, Chefs de services et membres de groupes de travail sur ce thème.

Méthodes pédagogiques :

- ◆ Exposé
- ◆ Etude de cas
- ◆ Documentation écrite remise aux participants

Intervenant (s) :

Jean-Emile BERRET : Psychosociologue du travail, et collaborateur de l'URIOPSS IDF

Suivi et évaluation :

- ◆ Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation
- ◆ Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.

